

## Convocation - Ordre du jour modificatif

Lyon, le 5 décembre 2024,

Affaire suivie par la Direction des affaires juridiques et  
institutionnelles  
Site Descartes  
Mail : [ca-secretariat@ens-lyon.fr](mailto:ca-secretariat@ens-lyon.fr)

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance plénière du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon qui se tiendra le :

**Judi 12 décembre 2024 de 09H30 à 13H00**  
**Salle des conseils - Site Descartes**

L'ordre du jour modificatif est arrêté comme suit :

0. Point d'actualité

**I. PARTIE A (sujets d'orientation générale qui font l'objet d'une présentation orale et d'un échange)**

I.1. Approbation du procès-verbal des séances du 26 septembre 2024 et du 15 octobre 2024 (vote)

Décisions financières et budgétaires (vote) :

I.2. Budget initial 2025

I.3. Contrôle interne budgétaire et contrôle interne comptable : cartographies des risques (**pour information**) et plans d'actions 2025

I.4. Concours, contributions, cotisations et subventions versées aux associations internes

I.5. Sorties d'inventaire (**pour information**)

- I.6. Listes des marchés notifiés depuis juillet 2024 (**pour information**)
- I.7. Programme femmes et sciences de l'ENS de Lyon
- I.8. Revalorisation des grilles de rémunération des postdoctorants et chercheurs contractuels

#### Décisions réglementaires (vote) :

- I.9. Campagne d'emploi 2025
- I.10. Capacités d'accueil en Master 1 pour l'année universitaire 2025-2026
- I.11. Modalités d'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extra-européens en mobilité internationale
- I.12. Plan d'action pour l'égalité professionnelle 2024-2026
- I.13. Schéma directeur Handicap 2024-2027

## II. **PARTIE B** (sujets techniques qui peuvent sur demande faire l'objet d'une présentation orale et d'un échange)

#### Décisions budgétaires et financières (vote) :

- II.1. Bourses d'études pour les normaliennes et normaliens élèves admis à titre étranger (suite à l'abrogation par le CA du 15 octobre 2024 de la délibération n° 6 du 17 octobre 2019) et modification du règlement des études
- II.2. Programmation budgétaire des dépenses 2025 financées par la CVEC
- II.3. Admissions en non-valeur et remises gracieuses

#### Décisions réglementaires (vote) :

- II.4. Création du diplôme inter-établissements du Collège des Hautes Études Lyon Sciences « Grandes transitions : mesurer et comprendre pour agir »
- II.5. Examen des demandes de dispense de remboursement d'anciens normaliens élèves en situation de rupture de l'engagement décennal
- II.6. Règlement des usagers de la Bibliothèque Diderot de Lyon
- II.7. Renouvellement de la convention d'occupation précaire (COP) pour le logement du Président
- II.8. Composition et élection des représentants du conseil des études et de la vie étudiantes : modification de l'article 6-1 et 6-4 du règlement intérieur
- II.9. Point sur les conventions

## III. **POINTS D'INFORMATION**

- III.1. Bilan du Collège des Hautes Etudes Lyon sciences (CHELs)
- III.2. Bilan sur le concours d'entrée session 2024
- III.3. Structuration du site académique

#### IV. QUESTIONS DIVERSES

Je vous rappelle que les dispositions relatives à la représentation des membres du conseil par mandat prévues par le règlement intérieur sont applicables (procuration en annexe).

L'ensemble des pièces pouvant éclairer les débats est consultable sur la plateforme dédiée au conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://extranet.ens-lyon.fr/conseil-administration>.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'ENS de Lyon,

  
Emmanuel Trizac